REGION DE BRUXELLES–CAPITALE
Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE

ENVOI DIGITAL **N° 2025/316 (19/PU/2010608)**

Gestionnaire technique de votre dossier :
Maïté VAN LIERDE
mvanlierde@woluwe1150.be
02/773.06.20

NAZHIA S.R.L.
représentée par Monsieur Ben NACEUR AYMEN
Mechelensesteenweg 267
1970 WEZEMBEEK-OPPEM

AVIS DE RÉCEPTION DE DOSSIER INCOMPLET

Est déclaré incomplet le dossier portant la référence n° **2025/316 (19/PU/2010608),** introduit (et, le cas échéant, complété/modifié) le(s) **24/11/2025** (1)

Par : **NAZHIA S.R.L. représentée par Monsieur Ben NACEUR AYMEN** (2)
demeurant à **1970 Wezembeek-Oppem, Mechelensesteenweg 267**

Relatif à une demande de : (3)

Certificat d'urbanisme	☐	Permis d'urbanisme	☑
Certificat d'urbanisme en vue de lotir	☐	Permis de lotir	☐

Adresse : **RUE DE L'EGLISE 122** (4)
Ayant pour objet : **RÉGULARISER DES ENSEIGNES, UNE EXTRACTION DE HOTTE ET DES GROUPES DE VENTILATION D'UN COMMERCE** (5)

Il a été constaté que le dossier est incomplet.
Il y a lieu de nous faire parvenir les documents suivants :
- La fiche descriptive des mesures de prévention incendie (annexe au formulaire). Le document est le suivant : https://info.hub.brussels/sites/default/files/inline-files/siamu_-_fiche_descriptive_-_a_joindre_au_formulaire_de_demande_davis_20190901%20%281%29.pdf

Il y a lieu de corriger/compléter les documents suivants :

Important :
Ajouter la situation de droit : plan du rez-de-chaussée, coupe et façades. Il s'agit du permis d'urbanisme DB74/2018 (adresse : rue de l'Eglise 122) ;
Ajouter le plan de toiture en situation de droit de l'immeuble situé rue de l'Eglise 120. Il s'agit du permis d'urbanisme DB37/1984 ;
Remplacer le cartouche de l'époque par le cartouche de la présente demande (les cachets de l'époque ne peuvent plus apparaitre).
La demande des plans de la situation de droit est à effectuer via le lien suivant : https://www.woluwe1150.be/services-communaux/urbanisme/archivesfr/

Important :
En ce qui concerne la buse d'extraction de la hotte, nous vous invitons à prévoir une installation conforme. Le Collège sera attentif à ce que l'impact visuel de la buse soit minimisé et à ce qu'elle :
- ne soit pas visible depuis l'espace public ;
- soit élevée à une hauteur suffisante, soit 2 mètres au-dessus du niveau de la corniche ;
- soit située à une distance suffisante des fenêtres ou des limites mitoyennes pour ne pas porter atteinte au voisinage ;

Important :
La demande de permis d'urbanisme devra inclure la régularisation des groupes de ventilation présents sur la toiture plate du rez-de-chaussée en façade arrière ;

Note explicative :
- Renseigner si des filtres anti-odeurs sont présents ou non dans la buse d'extraction ;

Photos :
- Ajouter des photos des groupes de ventilation ;

Plans :
- Ajouter un plan du 1er étage (hachuré) qui montre la toiture plate et les groupes de ventilation ;
- Coter la distance entre les groupes de ventilation et les limites mitoyennes ;
- Dessiner les limites mitoyennes sur le plan du rez-de-chaussée ;
- Coter la distance entre la buse et la limite mitoyenne de gauche (rue de l'Eglise 118) ;
- Dessiner la façade arrière avec la buse d'extraction ;
- Coter la hauteur de la buse d'extraction ;
- Dessiner les tentes solaires en position ouverte en coupe sur l'avenue de Hinnisdael et sur la rue de l'Eglise ;
- Coter la hauteur de la partie basse des tentes solaires en position ouverte par rapport à l'espace public ;

Il y a lieu de nous faire parvenir les éléments complémentaires par le biais de la plateforme mypermit.urban.brussels.

Cliquez sur le bouton « mes demandes », sélectionnez votre demande et suivez les étapes suivantes :
- Cliquez sur « compléter une demande existante » ;
- Dans le tableau reprenant vos demandes, sélectionnez la demande pour laquelle vous souhaitez ajouter des documents électroniques et cliquez sur le crayon ;
- Cliquez sur « ajouter des documents en tant que compléments » ;
- Chargez les documents dans les catégories adéquates ;
- Procédez à la signature des documents ;
- Cliquez sur « envoyer les compléments».

▲ LES REMARQUES MENTIONNEES CI-DESSUS SERONT TRANSMISES **PAR VOS SOINS** A VOTRE **ARCHITECTE**

▲ **ATTENTION,** VOUS DEVEZ TELECHARGER LES DOCUMENTS DEMANDES SUR LA **PLATEFORME MY PERMIT** EN **UNE SEULE FOIS.** VOUS N'AUREZ PAS D'AUTRE POSSIBILITE DE TELECHARGEMENT.

L'accusé de réception de dossier complet, qui conditionne le démarrage de la procédure d'instruction de votre demande, ne pourra être délivré qu'après réception de ces documents et/ou compléments d'information (cette réception fera courir un nouveau délai de 45 jours dans lequel l'accusé de réception de dossier complet – ou un nouvel avis de dossier incomplet – devra vous être envoyé).

Si, dans les six mois de la réception du présent avis, aucun des documents ou renseignements listés ci-dessus ne nous est communiqué, votre demande sera automatiquement caduque.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre.

Par le Collège des Bourgmestre et échevins/~~le fonctionnaire délégué/le Gouvernement~~, (7)

Par ordonnance,

La Secrétaire communale,
Par Délégation,

Muriel Champenois

Muriel Champenois
3 juil. 2026

Muriel CHAMPENOIS
Directeur du département Gestion Urbaine

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin de l'Urbanisme,

Georges DALLEMAGNE

Notes

(1) Compléter par la date de l'attestation de dépôt ou des attestations de dépôts s'il y en a plusieurs
(2) Compléter par l'identité du signataire de la demande.
(3) Cocher la mention appropriée.
(4) Compléter par l'adresse du bien faisant l'objet de la demande.
(5) Reprendre l'énoncé des actes et travaux ou la description de l'installation qui fait l'objet de la demande, ainsi que, pour ces dernières, la classe des installations concernées.
(6) Compléter par l'indication des pièces, documents ou informations manquant(e)s.
(7) Supprimer les mentions non applicables.